

Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005

(Education nationale, Enseignements supérieurs et Recherche: bureau DESC06)

Séjours scolaires courts et classes de découvertes dans le premier degré.

INTRODUCTION

Les études menées ces derniers mois sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître une nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure de leur intérêt et de leur expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

Les rapports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. Cette durée est donc l'une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés. Il est apparu utile, à cet égard, de distinguer deux types de séjours :

- les séjours scolaires courts (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages;

- les classes de découvertes, d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent d'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

La présente circulaire s'appuie sur les arrêtés du 25 janvier 2002 relatifs aux programmes de l'école primaire et sur la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 qui reste applicable aux conditions d'organisation des sorties scolaires sous réserve de quelques aménagements apportés au titre de l'ici-après. Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes constituent en effet des sorties scolaires avec nuitées et relèvent donc des procédures définies par la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 pour cette catégorie de sorties.

I- Les jours scolaires courts et la classe de découvertes à l'école primaire: des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

1- Les aspects communs aux deux types de sorties scolaires

1.1 Objectifs

Les séjours scolaires courts et les classes de découvertes constituent un cadre structuré et structurant pour mieux aborder la connaissance de l'environnement. En effet, l'approche sensorielle de l'environnement naturel, humain et culturel nouveau, l'étonnement et le dépassement qu'il provoque, sont autant d'occasions de comprendre et de communiquer.

Dans tous les cas, les aspects transversaux des apprentissages constituent des objectifs prioritaires :

- développement de l'autonomie, de l'esprit d'initiative, de la responsabilité, de la socialisation;
- respect de l'autre et du travail, des règles collectives, respect de l'environnement et du patrimoine;
- acquisition ou perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...);
- maîtrise de la langue.

Les documents d'application et d'accompagnement des programmes constituent des outils utiles pour développer ces activités.

1.2 Recommandations pour la mise en œuvre

Les activités pratiquées lors de sorties scolaires contribuent à la mise en œuvre des programmes. Les jours scolaires courts et les classes découvertes, de par leur objet, sont un cadre propice à la création d'une unité de temps mais aussi mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour comprendre une situation complexe ou agir de manière appropriée dans un contexte inconnu.

Développés dans le projet pédagogique de la classe, ils s'intègrent donc au projet d'école et au contrat de réussite en éducation prioritaire.

Les jours scolaires courts ou la classe découverte fait l'objet d'un programme minutieusement préparé dans lequel le nombre de sujets d'étude ou des activités pratiquées doit être mesuré. Aussi les enseignants veilleront-ils à la mise en adéquation de la durée du séjour avec les objectifs définis.

Dans ce projet d'apprentissages, au niveau scolaire considéré, les jours scolaires courts ou la classe découverte peut constituer :

- une étape initiale, fondatrice, qui représente un tremplin pour des acquisitions;
- un temps fort dans un domaine d'activités;
- l'aboutissement d'une série d'activités et d'apprentissages permettant de réinvestir, de valider et de mettre en situation des acquisitions dans un milieu où elles sont pleinement pertinentes et significatives.

Dans tous les cas, la réalisation du jour scolaire court ou de la classe découverte exige une préparation et des prolongements qui garantissent l'efficacité. Les recommandations qui suivent fournissent des éléments qui pourront être remis à profit.

a) Avant le départ

Le choix du lieu de la sortie, de sa durée ainsi que la période de l'année scolaire dans laquelle elle se déroule constituent des éléments déterminants pour la réussite du jour scolaire court ou de la classe découverte, à mettre en cohérence avec les activités programmées dans l'école d'origine.

Les familles seront informées assez longtemps à l'avance du projet et associées aux différentes étapes de l'élaboration (intérêt pédagogique et éducatif, aspects matériels et financiers).

Un recueil d'informations auprès de la structure d'accueil mais aussi de différents établissements locaux (office de tourisme, mairie, musée/écomusée, espace culturel, ferme pédagogique, etc.) permettra de prévoir les activités spécifiques qui se dérouleront durant les sorties sur le plan temporel et matériel.

À partir des informations recueillies sur le lieu de la sortie, un calendrier indicatif sera établi et intégré au projet pédagogique qui constitue un élément de pilotage central pour le maître. Le projet pédagogique évoquera les activités d'enseignement proposées au site bien en amont et en aval de la durée du jour.

Il est important également de prévoir les modalités de communication qui seront utilisées entre, d'une part, la classe sur son lieu de séjour, et d'autre part, l'école d'origine et les familles des élèves. On recourra aux technologies de l'information et de la communication chaque fois que possible.

b) Pendant le jour court ou la classe découverte

Afin de piloter au mieux le déroulement de la sortie pédagogique, un livret de bord reprenant les éléments du projet de classe permettra de pointer les réalisations et de les favoriser tout en laissant place à une souplesse d'adaptation pour prendre en compte des événements non prévus qui pourraient enrichir les jours scolaires courts ou les classes découvertes.

Les sorties scolaires sont le moment fort de la collecte d'informations de toute nature, sous forme d'écrits (prises de notes, documents constitués récoltés sur place), d'images (photos, enregistrements vidéo, dessins et schémas), d'enregistrements sonores (interviews, enregistrement de sons naturels ou liés aux activités humaines, etc.) ou d'éléments matériels (végétaux, coquillages, insectes, etc.). Durant cette période, le maître aménagera le site de manière à ce qu'il y ait une continuité pendant chaque jour des activités de lecture, d'écriture et de mathématiques qui pourront s'inscrire dans les activités liées à la dominante des sorties scolaires.

c)Auretour

Le retour est le moment de l'inventaire des récoltes individuelles et collectives, de leur tri et de leur exploitation sous des formes variées: exposition, film, présentation commentée lors de réunions, spectacles, etc. présentés aux parents et/ou aux autres classes de l'école. La constitution de dossiers individuels et collectifs est l'occasion de rédaction à partir des prises de notes ou de registres, d'élaboration d'organigrammes, de schémas explicatifs, etc. L'ami se en forme aussi l'occasion de réfléchir aux aspects calligraphiques des titres et à l'esthétisme des supports d'exposition. La confrontation entre les observations sur le terrain et les recherches documentaires effectuées avant les jours peuvent également être l'occasion de nouvelles recherches plus approfondies ou d'implication de partenaires scientifiques par exemple.

Le retour à l'école d'origine et aux activités scolaires ordinaires se sont souvent révélés de modifications importantes des relations maître-élève(s) et élève-élève ainsi que du regard que ces derniers portent sur leurs propres apprentissages.

2- Les aspects spécifiques

2.1 Les jours scolaires courts

Ces jours scolaires inscrits d'avantage dans la dynamique des activités ordinaires de la classe et tout étant un temps fort. Il permet souvent d'illustrer un thème tique déjà abordé en classe. Il peut se répéter sans excès durant le cycle et convient particulièrement pour une première séparation d'avec le milieu familial, notamment pour des enfants d'âge maternel ou les élèves de cycle 2.

2.2 La classe de découvertes

Parce qu'elle se déroule sur une durée plus longue, la classe de découvertes constitue une rupture plus marquée dans la scolarité de l'élève. La durée permet l'adaptation à un nouveau cadre de vie et d'enseignement.

La classe de découvertes est aussi un espace de temps inhabituel et particulièrement favorable, le dossier opportun pour aborder, dans des situations maintenu du "vivre ensemble".

Le domaine de la maîtrise de la langue prend toute son sens dans le contexte particulier de la classe de découvertes. Au-delà des activités scolaires définies dans les programmes, l'éloignement de l'élève de son habituel multiplie les occasions d'échanges et de pratiques de la langue qui peuvent être très utiles pour mobiliser diverses modalités (l'oral par téléphone mais aussi l'écrit avec le courrier traditionnel et le courrier électronique). Par ailleurs, les rencontres et les visites effectuées sur place favorisent la communication orale avec des interlocuteurs variés et la prise de notes; on s'attachera à la préparation de ces moments importants (élaboration de questionnaires, travaux sur des lexiques spécifiques, exploitation des notes relevées, ..).

Au-delà des objectifs généraux, pour tirer un bénéfice maximum de la classe de découvertes, il convient de ne pas disperser dans un trop grande diversité d'activités, qui seraient juxtaposées, mais de structurer celles-ci autour d'une dominante.

En référence aux programmes de l'école primaire, les classes de découvertes peuvent organiser autour de six dominantes principales:

- éducation physique et sportive;
- éducation artistique et action culturelle;
- patrimoine histoire-géographie;
- découverte du monde/sciences expérimentales et technologie: nature, environnement, TIC;
- lecture, écriture, littérature;
- langues étrangères régionales.

Des documents d'aide et d'accompagnement correspondant à ces différentes dominantes ainsi qu'au domaine du "vivre ensemble" seront progressivement mis en ligne sur le site ÉduSCOL.

Ainsi, en fonction de ces objectifs, toutes les périodes de l'année scolaire, y compris au premier trimestre, peuvent être mises à profit pour réaliser une classe de découvertes.

II-Organisation des séjours scolaires courts et des classes de découvertes

La circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 demeure applicable. Il est apparu cependant nécessaire d'appeler l'attention des organisateurs des sorties scolaires avec nuitées sur certains points particuliers et d'apporter quelques aménagements visant à simplifier et clarifier certaines dispositions du texte actuel.

1- Le rôle du maître et les soutiens qui lui est apporté

1.1 Son rôle

Le rôle du maître ne se limite pas à la durée stricte des sorties scolaires mais s'étend de la préparation jusqu'à l'exploitation qui sera faite après le retour (cf. 1.2 ci-dessus).

Dans cet esprit, le maître doit porter une attention particulière au choix du lieu des sorties scolaires, des modalités de mise en œuvre et de l'équation avec les objectifs du projet pédagogique. Si la sortie est proposée ou organisée par un partenaire extérieur, le maître veille à ce que les offres qu'il lui sont faites soient cohérentes avec ses objectifs et avec les éléments du programme.

Au-delà de l'exploitation pédagogique indispensable qu'il doit suivre, un bilan est établi et communiqué aux collectivités et organismes qui ont contribué à la mise en œuvre du projet. Il importe également de présenter aux parents les apports des sorties scolaires sous forme de rencontres-bilans, expositions, comptes rendus écrits des élèves, films, etc.

1.2 Formation et accompagnement

Dans tous les cas, conduire une classe de découverte requiert des compétences particulières que des temps de formation permettent d'acquérir.

À cet égard, il est particulièrement souhaitable que le volet départemental du plan académique de formation intègre une réflexion sur les spécificités liées à ce dispositif, aussi bien dans ses aspects pédagogiques que dans ses aspects juridiques ou liés à la sécurité. Les propositions cibleront les enseignants non expérimentés et la pratique et qu'il désirent développer une thématique ou une dominante particulière.

La formation des directeurs d'école intégrera un module sur le pilotage de ce outil.

Les équipes de circonscription et les conseillers pédagogiques spécialisés apporteront leur soutien nécessaire. Ils jouent un rôle important dans la finalisation du projet pédagogique des séjours scolaires ou de classe de découvertes, à la fois comme conseil, comme garant et en fin de validation.

Les inspecteurs en charge d'une circonscription veilleront à valoriser l'engagement d'enseignants impliqués dans ce domaine.

Enfin, au plan national, une rubrique "sorties scolaires" sur le site ÉduSCOL présentera certains projets à titre d'exemple et mettra à la disposition des enseignants des informations utiles pour l'organisation des classes de découvertes.

2- La prise en compte des préoccupations des familles

Pour la réussite complète du projet, il est fondamental que les parents soient associés le plus en amont possible. En effet, il convient d'être attentif aux interrogations légitimes des parents, notamment ceux des enfants les plus jeunes afin d'éviter d'être confrontés à des refus catégoriques de départ.

Il importe donc d'informer, de façon précise, aussi bien sur les objectifs pédagogiques poursuivis que sur les conditions matérielles du séjour scolaire ou de la classe de découvertes.

La phase de préparation comme la phase d'exploitation doivent être des moments privilégiés où les parents apportent un concours actif.

Une attention toute particulière sera portée à l'aumône de la participation financière des familles. Il faut être conscient que toutes les sorties seraient interdites, mais que le coût est limité. À la durée, l'éloignement du lieu d'activité, les modalités de transport sont des facteurs qu'il faut prendre en compte dans cette démarche.

En relation avec les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les autres partenaires de l'école, seront recherchées les ressources financières qui contribuent à la réduction du coût mais aussi des modalités de règlement qui constituent une aide pour les familles. La mise en œuvre de ces modalités sera favorisée autant que possible.

Il est rappelé qu'aucun enfant ne doit être empêché de partir pour des raisons financières.

3-Les rôles respectifs de l'inspecteur d'académie et du département de départ et de l'inspecteur d'académie du département d'accueil

Il a par un nécessaire d'apporter quelques clarifications sur ce point et de compléter la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 en apportant des précisions qui y figureraient pas.

D'une façon générale, il y a lieu de considérer que les questions de sécurité relatives aux centres d'accueil relèvent de la compétence de l'inspecteur d'académie du département d'accueil, qui transmet à l'inspecteur d'académie du département d'origine son avis sur l'organisation des sorties scolaires et l'informe des éventuelles difficultés survenant en cours de séjour.

3.1 Le rôle de l'inspecteur d'académie d'origine

Son rôle est d'abord de favoriser et accompagner les projets.

Lorsque le projet a été élaboré et lui est transmis, il doit vérifier qu'un dossier complet a été constitué, composé :

- de la demande d'autorisation de départ (annexe 2 de la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999);
- du projet pédagogique;
- de la fiche d'informations sur le transport (annexe 3), et, éventuellement, d'une attestation de prise en charge, territoriale ou par un centre d'accueil;
- du programme détaillé du séjour, incluant, le cas échéant, la liste des déplacements prévus pendant le séjour;
- du budget prévisionnel;
- d'une autorisation des parents en cas d'hébergement prévu dans des familles d'accueil.

L'ensemble du dossier ainsi constitué (qu'il n'y a pas lieu de compléter par des documents supplémentaires, non prévus par les textes) est transmis à l'inspecteur d'académie d'accueil.

Il appartient, au préalable, à l'inspecteur d'académie d'origine :

- de valider le projet pédagogique;
- de vérifier les qualifications des intervenants lorsqu'ils accompagnent le groupe depuis le département d'origine;
- de vérifier que le transporteur est bien inscrit au registre préfectoral des sociétés de transport.

À terme il délivre, par écrit, l'autorisation des sorties, après avoir reçu l'avis favorable de l'inspecteur d'académie d'accueil.

3.2 Le rôle de l'inspecteur d'académie d'accueil

Il est chargé des vérifications portant sur :

- la structure d'accueil et les équipements sportifs : vérification de conformité avec les réglementations de sécurité existantes au vu de la déclaration faite par le responsable de la structure, et contrôle de la capacité d'accueil en nombre de classes et en effectif;
- les intervenants du département d'accueil, en particulier sur les qualifications requises en fonction de la discipline enseignée;
- les transporteurs du département d'accueil, pour les transports organisés pendant le séjour : vérification d'inscription au registre préfectoral des sociétés de transport du département d'accueil;
- le bon déroulement du séjour : l'inspecteur d'académie d'accueil est l'interlocuteur référent de la classe pour tout ce qui concerne les conditions de déroulement du séjour.

Son avis favorable, transmis à l'inspecteur d'académie d'origine, est nécessaire pour la délivrance de l'autorisation des sorties scolaires.

4-Procédure de contrôle des structures d'accueil

[...]

(BO n°2 du 13 janvier 2005.)